

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS

EN VIGUEUR au 15/01/2019

CARTE PROFESSIONNELLE

N° 9742 2018 000029 311 : [TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FOND DE COMMERCE sans manipulation de fonds](#)

HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE

A la charge du vendeur (sauf convention expresse du vendeur) :

Moins de 50 000 €	Forfait minimum : 5000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	10 % TTC
De 100 001 € à 250 000 €	8 % TTC
De 250 0001 € à 400 000 €	6 % TTC
De 400 0001 € à 700 000 €	5 % TTC
Plus de 700 000 €	4 % TTC
Fonds de commerce, parts sociales de SCI	10 % TTC

LOCATION

Location à usage d'habitation principale (selon la loi Alur)

Locataire	Bailleur
-Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 € TTC du m ² -Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m ²	11 € TTC du m ²

Location à usage de parking ou garage (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

Forfait partagé entre bailleur et preneur (50%) : 200 € TTC (soit 100€ TTC pour chacune des parties)

Location à usage professionnel ou civil (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

1 mois et demi de loyer T.C.C à la charge du preneur

Location à usage commercial (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

2 mois de loyer T.C.C à la charge preneur

Honoraires de renouvellement de bail commercial

1 mois de loyer T.C.C à la charge preneur

- Représentation du mandant lors de signature de tous actes de disposition (unité : vacation) : 3 vacations (Charge de la partie qui en fait la demande)

- Rédaction des actes ((Hors location d'habitation) avenant au bail, déspécialisation) Hors location, renouvellement ou cession : 350 € TTC (Charge de la partie qui en fait la demande)

VACATIONS (unité fixe minimum)

-Par heure : 80 € TTC

-Frais de photocopie 0.20 € TTC/copie

Tarif en vigueur au 15 Janvier 2019

T.T C : Toutes Taxes Comprises

T.C.C Toutes Charges Comprises

Valeur TVA en vigueur en 2019 : 8.50 %

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

EN VIGUEUR au 15/01/2019

CARTE PROFESSIONNELLE

N° ° 9742 2018 000029 311 : [GESTION IMMOBILIERE](#)

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (sur tous les encaissements)

Locaux d'habitation nue ou mixtes, professionnels, commerciaux ou autres (sauf meublées) :

6.51 % T.T.C du loyer mensuel T.C.C

Locaux d'habitation meublées : 9.00 % T.T.C du loyer mensuel T.C.C

Assurance : Garantie loyer impayé HABITATION (facultatif propriétaire) :

2,15 % sur loyer mensuel T.C.C (prime) +0,35 % TTC (honoraires de gestion de la GLI) = 2,5 %TTC

- Prise de contact locataires	Offert (charge propriétaire)
- Enregistrements des dossiers/lots	12 € (charge propriétaire)
- Envoi de courrier informatifs (courrier simple) /nouveau lot	5 € (charge propriétaire)
- Reprise dossiers CAF/lots	5 € (charge propriétaire)
- Prise en charge par dossiers impayés	50 € (charge propriétaire)
- Attestation de loyer pour la C.A.F (hors entrée dans les lieux)	5 € (à la charge du locataire)
- Mise en place des virements et prélèvements	Offert (charge propriétaire)
- Avenant de bail Habitation :	200 € TTC pour chaque partie (bailleur ; locataire)
- Gestion de sinistre (par évènement : dégâts des eaux, mesures conservatoires, représentation du propriétaire en expertise, établissement devis (hors suivi travaux)) (unité : vacation) :	2 vacations TTC
- Gestion administrative mono propriété :	
Gestion des parties communes :	100 € TTC/lot principal /an
- Signification du congé au locataire (hors frais huissier) :	1 vacation TTC
- Faire établir les diagnostics :	25 € TTC
- Aide à l'établissement à la déclaration annuelle de Revenus Foncier	40 € (charge propriétaire/lot/an)
- frais administratif d'envoi au propriétaire	2,50 € TTC

CONTENTIEUX (charge propriétaire)

-Frais de mise en demeure (impayées du locataire) :	12 € TTC
-Frais de transmission du dossier contentieux à l'Huissier :	100 € TTC
-Frais de transmission du dossier contentieux à l'Avocat :	100 € TTC

TRAVAUX

-Honoraires sur travaux/Interventions calculés sur le montant des travaux TTC (suivi financier) (charge propriétaire)

Montant des travaux jusqu'à 400 € TTC	Offert
Montant des travaux de 400 € à 1000 € TTC	4 % du montant des travaux TTC
Montant des travaux supérieurs à 1000 € TTC	6 % du montant des travaux TTC

VACATIONS (unité fixe minimum)

- Par heure : 80 € TTC
- Frais de photocopie 0.20 € TTC/copie

Tarif en vigueur au 15 Janvier 2019

T.T.C : Toutes Taxes Comprises

T.C.C Toutes Charges Comprises

Valeur TVA en vigueur en 2019 : 8.50 %